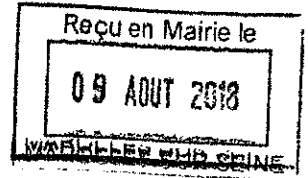


Affaire suivie par : Charlie DARENNE
zonehumide-nord@me77.fr ; 01 64 31 19 66



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Maire

Hôtel de Ville
A l'attention de Monsieur le Maire
Place Charles de Gaulle
77130 Marolles-sur-Seine

Reçu par M. Herdendiksen

Moret-Loing-et-Orvanne, le 6 août 2018,

Objet : Avis sur PLU - Zones humides et Biodiversité

Monsieur le Maire,

Consultés par les services de l'État, nous avons étudié votre projet de PLU. Nous avons noté qu'il intègre des dispositions visant à préserver les zones humides de votre territoire.

Nous tenons à vous faire part de nos compliments pour cette contribution à la sauvegarde de ces milieux fragiles. Marolles-sur-Seine rejoint le groupe des communes soucieuses de préserver les zones humides de leur territoire.

U

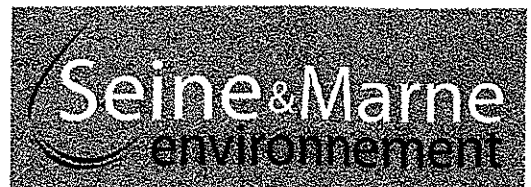
Cependant, nous souhaitons attirer votre attention sur un point. Les zones humides ont souvent été intégrées en zone N et en moindre mesure en zones UA, UB, UX et A. Dans tous ces cas, elles ont été considérées au règlement, mais leurs délimitations restent peu claires puisqu'elles n'apparaissent pas explicitement au plan de zonage (le comparatif avec la carte des zones humides potentielles de la DRIEE, placée en Annexe II, reste un exercice ardu). Il aurait été plus pertinent de créer un zonage Nzh permettant une lecture plus claire.

En conclusion, nous émettons un avis favorable à votre projet de PLU.

Veuillez croire, Monsieur le Maire, en notre sincère respect.

Christophe PARISOT
Directeur

Bien cordialement



18 allée Gustave Prugnat - 77250 Moret-sur-Loing
Tél : 01 64 31 11 18 - courriel : contact@me77.fr
www.seine-et-marne-environnement.fr
n° de SIRET : 383 715 836 00037 - code NAF : APE : 913E/ 9499Z